



Royal MAVA Club Sauheid asbl

Affilié à la FFC, fondé en 1915, Ile CAMPANA – 4031 ANGLEUR

Mava.secretariat@hotmail.com

www.rmcs.be

LES ONZE COMMANDEMENTS TIRES DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Ta cotisation(elle est valable du 1^{er} novembre au 31 octobre), tu payeras :

Avant le 1er décembre pour montrer que tu es un membre sympa.

Avant le 31 mars de l'année pour éviter d'être démissionnaire et donc OUT.

Si tu es un nouveau membre, tu es le bienvenu et tu bénéficieras d'un régime de faveur puisque si tu t'inscris entre le 1er septembre et le 1^{er} novembre, ton inscription est valable pour septembre et octobre et pour toute l'année qui suit.

2. Deux fois seulement, tu pourras inviter gratuitement un candidat membre : dans ce cas tu l'inscris dans le registre disponible au bar. Après, il se fait membre et paye sa cotisation.

3. Ta voiture, tu ne gareras pas sur le RAVEL (sauf autorisation nominative et écrite de la Région Wallonne) : la police inflige des amendes aux contrevenants.

4. Ton vélo, ta moto, ton kayak et ton dragonboat, à l'extérieur du club house, tu laisseras.

5. Si tu es sage, tu recevras une clé d'accès au clubhouse : tu laisseras toujours le club et les installations propres et fermées à clé ; Tu rangeras toujours à sa place, le matériel que tu utilises.

6. Si tu désires utiliser le matériel pour des activités à l'extérieur du Club, tu en feras la demande au Responsable du matériel et tu l'inscriras dans le registre qui se trouve sur le bar.

7. Si tu participes aux séances d'esquimautage à la piscine, un bonnet tu porteras ; ton bateau tu nettoieras, avant d'entrer à la piscine.

8. Si tu veux faire de la compétition et avoir une licence « compétition », un certificat médical tu remettras au secrétaire (voir le modèle sur le site internet du Club) avant le 31 décembre.

9. Les règles de fair-play, d'éthique sportive et de lutte contre le dopage, tu respecteras :

10. Les règles de sécurité sur l'eau tu respecteras (jamais seul sur le bassin, sauf les compétiteurs, toujours un œil sur l'autre pour l'aider, toujours un casque, un gilet, des chaussures au pied, etc...)

11. Le Mava ne loue rien, ni kayak, ni pédalos : ce refrain tu répéteras.

Ile Campana, 283 rue de Tilff, 4031 Angleur BCE 410625150